



Procès-verbal du Conseil de participation
du mardi 15 juin 2021 (par vidéoconférence)

Début de la séance à 17h07

Levée de la séance à 17h45

Présents :

Les représentants du P.O. :

Monsieur David CORDONNIER – Echevin de l’Instruction publique

Madame Valérie LEGA – Directrice Clair-Vivre OMEGA

Madame Laurence LARDINOY – Secrétaire Clair-Vivre OMEGA

La représentante de l’équipe PSE :

Néant

La représentante du personnel d’entretien :

Néant

Les représentants de l’équipe éducative :

Madame Virginie GAIATTO – institutrice Alpha Germinal

Madame Angélique MARRA – institutrice Alpha Centre

Madame Magali CERFONT – institutrice Omega

Madame Anne TROTTA – éducatrice Omega

Les représentants des parents (A.P.) :

Madame Amandine DE LE COURT

Madame Nathalie HERR

Monsieur Nino PEETERS

La séance est ouverte à 17h07.

Monsieur CORDONNIER prend la parole, salue les participants, excuse le retard de Monsieur CASTELLI qui participe à une autre réunion.

Il dit qu'il espère que la prochaine réunion du Conseil de participation pourra se faire en présentiel.

Point 1 – Approbation du PV du 16 mars 2021

Monsieur CORDONNIER demande si des remarques sont à formuler concernant le PV de la séance du 16 mars 2021.

Monsieur PEETERS demande si le PO a reçu un retour au sujet des points 6 et 7 de la dernière réunion, respectivement à propos du stationnement du commerçant ambulant devant l'école et de la sécurisation de l'entrée du réfectoire.

Monsieur CORDONNIER répond qu'au sujet de la camionnette de glaces, un contact a été pris à ce sujet. Il rappelle que le commerçant est en ordre d'autorisation mais qu'il faudra attendre la signature d'un « nouveau contrat » (= renouvellement d'autorisation) pour y ajouter une mention relative à son emplacement.

Au sujet de la sécurisation de l'accès du réfectoire se trouvant sur le parking, Monsieur CORDONNIER dit que le Collège devrait pouvoir y apporter une réponse avant l'été.

Les différentes propositions de sécurisation seront présentées au prochain Conseil de Participation.

Point 2 – Demande de report de l'approbation des frais scolaires

Madame LEGA demande si l'assemblée marque son accord pour que l'on reporte l'approbation des frais scolaires 2021-2022 au mois de septembre 2021.

Elle rappelle qu'il s'agit des frais scolaires pour Clair-Vivre ALPHA et OMEGA.

Monsieur CORDONNIER excuse Madame Pasteyns Valérie pour son absence.

Le report des frais scolaires ALPHA et OMEGA est validé par l'assemblée.

Point 3 – CEB

Madame LEGA annonce que les épreuves des CEB débiteront le jeudi 17/06/2021 à la première heure, sous 32C° et se termineront le mardi 22/06/2021.

Elle ajoute qu'il s'agit des épreuves de 2020.

Point 4 – Remise des Prix

La remise des prix aura bien lieu le 25 juin prochain dans le respect des mesures sanitaires annoncés et avec l'aide de l'Association des parents.

Point 5 – Clair-Vivre Babelle

Le budget nécessaire pour ce projet s'élevait à 2000€ et puisque cette année l'AP n'a pas pu organiser d'activités lucratives, ils ont été contraints de piocher dans les budgets de l'année précédente.

Madame LEGA remercie vivement l'AP pour leur implication et leur investissement au sein de l'école.

Monsieur CORDONNIER remercie également l'AP et salue le travail fourni cette année encore.

Madame CERFONT demande à l'AP si la date de présentation de la fresque peut-être connue.

Madame DE LE COURT répond qu'elle se renseignera auprès de la personne concernée et qu'elle communiquera ensuite la date demandée.

Point 6 – Cour de récréation

Madame DE LE COURT demande où en est le suivi de prévention de la violence durant la récréation.

Madame LEGA répond que les éducateurs sont volontaires pour participer à une formation à ce sujet lors des 3 journées de conférence pédagogique qui auront lieu en 2021-2022. Elle attend des nouvelles du service du personnel à ce sujet.

Elle ajoute qu'à cette première démarche se grefferait le projet « Opération Récréation » qui vise à végétaliser les installations (la cour).

Elle précise qu'elle espère recevoir des subsides suffisants pour pouvoir optimiser les améliorations.

Monsieur CORDONNIER rajoute que la formation des équipes éducatives sera une priorité pour le budget pluriannuel et ce, dans toutes les écoles du PO.

Il salue aussi le dynamisme des équipes.

Il continue en précisant qu'en ce qui concerne l'engagement de personnel supplémentaire « non enseignant », il n'en a pas la responsabilité et ajoute qu'il faudra s'en tenir au budget.

Il précise que l'AP peut s'adresser à l'échevin du Personnel (= le Bourgmestre) si elle le souhaite pour voir ce qui est envisageable.

Monsieur CORDONNIER précise que l'école dispose de 1 éducateur pour +/-65 élèves.

En regard des 4 écoles francophones que compte le PO, c'est un meilleur ratio que dans 2 mais moins bien que dans 1 (mais qui connaîtra une augmentation de sa population scolaire l'année prochaine).

Point 7 – Les logopèdes

Madame DE LE COURT signale que l'AP a entendu dire que la présence des logopèdes au sein de Clair-Vivre serait remise en question suite à une insuffisance de locaux disponibles.

Elle ajoute que l'AP est favorable à l'existence de cette possibilité de prise en charge des élèves en difficulté au sein de l'école.

Madame LEGA revient aux logopèdes et précise que le problème est d'une autre nature. Elle dit que le vrai problème est la coordination entre logopèdes. Il existe dans l'école un local dédié aux logopèdes mais elles doivent se coordonner pour ne pas l'occuper en même temps. En effet, elles cumulent des activités professionnelles extra et intra-muros et ne coordonnent pas leur présence lorsqu'elles prennent des élèves en charge.

Elle ajoute qu'elle a demandé aux logopèdes de faire le point entre elles afin de solutionner ce problème.

Elle précise que les enseignants sont eux aussi favorables à la présence des logopèdes dans l'école.

Divers

1) Travaux derrière le réfectoire

Madame TROTTA demande ce que deviendra la parcelle située derrière le réfectoire.

Elle constate que du gazon a été semé.

Monsieur CORDONNIER rappelle qu'avant, une maison délabrée se trouvait sur cette zone et qu'elle a été détruite par les autorités communales.

Il ajoute que l'avenir de cette parcelle est à l'étude actuellement.

Madame TROTTA demande quand les dîners chauds pourront reprendre.

Monsieur CORDONNIER répond qu'ils auraient pu être repris depuis la publication de la dernière circulaire mais que le choix de cette reprise avait été laissé aux directions d'école.

Considérant la complexité de la mise en œuvre des mesures sanitaires à respecter, le choix s'est tourné vers la non reprise jusqu'au retour d'une situation sanitaire « normale ».

Par ailleurs, il ajoute que les Cuisines Bruxelloises n'indexeront pas leur prix l'an prochain ce qui représente une excellente nouvelle.

Il demande si quelqu'un souhaite aborder un autre point « Divers ».

El l'absence d'autre intervention, Monsieur CORDONNIER salue l'assemblée.

La séance est levée à 17h45.

L. LARDINOY
Secrétaire

D. CORDONNIER
Président